



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

PREAMBULE

France Vélo Evénements, société par actions simplifiée au capital social de 50.000 € inscrite au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 978 369 163, dont le siège social est sis 25 rue Notre-Dame des Victoires à Paris (75002), est une société spécialisée dans la création, la production, la promotion, la vente et l'organisation d'événement sportif dans le domaine du cyclisme (ci-après « **FVE** » ou l'« **Organisateur** »).

A ce titre, FVE organise notamment les événements « Haute Route », des épreuves cyclistes sur route composées de plusieurs étapes sur les routes de France chronométrées et classées (ci-après « **L'Evènement** » ou « **Les Evénements** »).

1. CHAMP D'APPLICATION

Si vous avez commandé, à titre payant ou gratuit, un produit ou un service lié à l'Evènement (ci-après le « **Produit** » et/ou le « **Service** ») auprès de l'Organisateur via son site internet marchand « <https://hauteroute.fr/> » (ci-après le « **Site** » ou le « **Site de l'Evènement** »), les présentes conditions générales de vente (ci-après les « **CGV** » ou le « **Contrat** ») sont applicables et constituent le contrat de vente qui vous lie à l'Organisateur.

Le Site de l'Evènement est accessible à une clientèle de consommateurs au sens de l'article préliminaire du Code de la consommation.

Si vous vous inscrivez pour participer à l'Evènement en tant que coureur (ci-après le « **Coureur** »), le règlement officiel de l'Evènement (le « **Règlement** ») qui vous a été communiquée par l'Organisateur vous est également applicable. Le Règlement est accessible sur le Site de l'Evènement ou sur le lien suivant : « <https://hauteroute.fr/> » et peut être communiqué par l'Organisateur au Coureur à tout moment.

2. OBJET

Les CGV régissent les rapports entre :

- L'Organisateur, dont les coordonnées sont les suivantes : hello@hauteroute.fr ; et
- Le consommateur qui a commandé, à titre payant ou gratuit, un Produit ou un Service sur le Site (ci-après le « **Client** » ou « **vous** »).

(ci-après également désignés individuellement la « **Partie** » et collectivement les « **Parties** »)

Les Produits ou Services vendus par l'Organisateur comprennent notamment – mais pas exclusivement :

- L'inscription à l'Evènement, permettant au Coureur de participer à l'Evènement par la remise d'un dossard (ci-après le « **Dossard** ») et de bénéficier de services annexes inclus dans l'offre d'inscription (ci-après l'« **Inscription à l'Evènement** ») ;
- Les produits merchandising (ci-après les « **Produits merchandising** »);

- Les services supplémentaires proposés à titre optionnel aux Coureurs et qui ne sont pas inclus dans l'offre d'Inscription à l'Evènement (ci-après les « **Services Supplémentaires** ») ;
- Les services d'hébergement proposés à titre optionnel par l'Organisateur (ci-après l'« **Hébergement** »).

Les CGV prévalent sur tout document antérieurement émis par l'Organisateur et sur le Règlement. Les CGV applicables sont celles en vigueur au jour de la commande. L'Organisateur est en droit d'apporter, à tout moment, des révisions et modifications aux présentes CGV et d'en informer le Client sur le Site.

Le Client déclare avoir pris connaissance des CGV avant de confirmer la commande des Produits ou Services. De ce fait, l'acte de passer commande sur le Site implique l'acceptation expresse par le Client des CGV, ce qui est confirmé par la case cochée à cet effet lors de la finalisation de la commande.

3. PRIX

Les offres de Produits ou Services sont valables tant qu'elles sont disponibles sur le Site. Les prix sont indiqués hors frais de livraison et autres services particuliers auxquels le Client a éventuellement souscrit.

L'Organisateur est libre de modifier les prix à tout moment, étant entendu que, pour les commandes déjà validées, les prix applicables seront ceux en vigueur lors de la validation de la commande. L'Organisateur se réserve également la possibilité d'organiser en dehors des tarifs indiqués des promotions exceptionnelles pour faire bénéficier au Client de tarifs privilégiés pendant une période limitée.

Le prix des Produits ou Services est indiqué et payable en euros, toutes taxes comprises, aux taux en vigueur au jour de la commande. Les prix ne tiennent pas compte des frais de livraison, d'éventuelles offres promotionnelles et réductions personnelles (« code promo »), indiqués avant la validation finale de la commande.

Les prix tiennent compte de la T.V.A. française applicable au jour de la commande et tout changement du taux légal de T.V.A sera automatiquement répercuté sur le prix des produits présentés sur le Site.

Toute commande, quelle que soit son origine, est payable en euros.

4. COMMANDE – MODALITES DE PAIEMENT ET DE LIVRAISON

4.1. Commande

Le Client devra passer commande exclusivement sur le Site de l'Organisateur. Aucune commande adressée par e-mail ou par courrier postal ne sera prise en compte.

Afin de pouvoir passer commande sur le Site, le Client sera automatiquement redirigé vers la plateforme d'inscription et de paiement de la société Njuko (ci-après la « **Plateforme Njuko** »), spécialisée dans la gestion de l'inscription à des événements sportifs (site internet : www.njuko.com). Tout Client doit créer un compte utilisateur sur la Plateforme Njuko en renseignant son identité personnelle. Le Client s'engage à communiquer des informations exactes et complètes et à ne passer commande qu'en son nom et pour son compte. En cas de modification de ses informations personnelles, le Client doit procéder aux modifications nécessaires sur son espace « Mon compte » disponible sur la Plateforme Njuko.

Le Client doit confirmer sa commande après avoir sélectionné les Produits ou Services ajoutés à son panier. Le Client doit vérifier avant toute confirmation de commande le contenu de son panier (identifications et quantité des Produits et Services) avant de les valider.

Le Client est invité à lire les présentes CGV et les accepter en cochant la case « J'ai lu et j'accepte les conditions générales de vente ».

Le Client est enfin invité à cliquer sur le bouton « PAYER » et est renvoyé vers le site internet de paiement sécurisé de la Plateforme Njuko afin de procéder au paiement.

L'Organisateur accusera réception de la commande du Client en lui adressant un e-mail de confirmation de commande comprenant le récapitulatif de la commande et le reçu de paiement.

Dans l'hypothèse où, postérieurement à la commande du Client, un Produit ou Service deviendrait totalement ou partiellement indisponible, l'Organisateur informera le Client dans les meilleurs délais et lui donnera la possibilité soit d'être livré d'un autre Produit ou Service de qualité et à un prix équivalent, soit d'être remboursé dans les trente (30) jours suivant la demande.

4.2. Modalités de paiement

Le prix est payable comptant, en totalité, par virement bancaire au jour de la commande par le Client.

Les paiements par carte bancaire sont sécurisés par la Plateforme Njuko (site internet : www.njuko.com), qui utilise le protocole SSL de telle sorte que les informations transmises sont cryptées par un logiciel et qu'aucun tiers ne peut en prendre connaissance au cours du transport sur le réseau Internet.

Toute commande passée sur le Site constitue la formation d'un contrat conclu à distance entre le Client et l'Organisateur.

Le cas échéant, le Client renonce expressément au bénéfice du droit de procéder à une quelconque compensation que ce soit entre les sommes dues par lui à l'Organisateur et les réclamations que le Client pourrait formuler, à quelque titre que ce soit, à l'encontre de l'Organisateur.

4.3. Modalités de livraison

Le Dossard qui est à retirer dans les conditions définies dans le Règlement. Certains Produits et Services commandés sont susceptibles d'être livrés au Client, dans les conditions tarifaires et délais proposés au moment de votre commande.

5. INTERDICTION DE DISTRIBUTION ET/OU VENTE DE PRODUITS ET/OU SERVICES

A l'exception des revendeurs et distributeurs expressément autorisés par l'Organisateur, le Client s'interdit de distribuer et/ou vendre à toute personne, tous Produits et/ou Services commercialisés par l'Organisateur.

Le Client s'interdit en outre de remettre, sur les lieux de l'Evènement ainsi qu'à leurs abords immédiats, à titre onéreux ou gratuit aux Coureurs ou tiers, des produits similaires à ceux commercialisés par l'Organisateur.

6. DROIT DE RETRACTATION

6.1. Achat de prestation de loisirs, de services de voyages ou de produits personnalisés

On entend par « prestations de loisirs » l'achat du Dossard inclus dans l'Inscription à l'Evènement, d'un ticket de restauration, d'une prestation de massage, entre autres. On entend par « produits personnalisés » les t-shirts et autres goodies vendus par l'Organisateur et sur lesquels figurent le nom du Coureur, entre autres. On entend notamment par « services de voyages » l'Hébergement vendu par l'Organisateur.

Le Client ne bénéficie pas de droit de rétractation sur l'achat de produits personnalisés, sur l'achat de service de voyages ni sur l'achat de prestations de loisirs qui doivent être fournies à une date ou à une période déterminée, conformément aux dispositions légales des articles L. 221-28 et suivants du Code de la consommation, et ce, même dans le cadre d'une vente à distance :

« Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats :

[...]

3° De fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés [...]

12° De prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée ; »

6.2. Achat des Produits merchandisings non personnalisés et autres

6.2.1. Délais et modalités d'exercice du droit de rétractation

Pour les Produits merchandisings non personnalisés et les autres biens non personnalisés qu'il achète à l'Organisateur, le Client dispose d'un délai de rétractation qui expire quatorze (14) jours après le jour où lui-même, ou un tiers désigné par le Client, prend physiquement possession du bien, conformément à l'article L. 221-18 du Code de la consommation.

L'exercice du droit de rétractation s'effectue en contactant le service client de FVE à l'adresse email hello@hauteroute.fr , qui vous indiquera les modalités à suivre. Vous pouvez également envoyer un courrier postal au Service Client à l'adresse de FVE, qui figure dans les présentes CGV.

Le Client a la possibilité d'utiliser le modèle de formulaire de rétractation qui figure en Annexe 1 des présentes CGV. Le Client peut remplir et transmettre ce formulaire de rétractation ou toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté à l'adresse postale ou électronique de correspondance de FVE. Si le Client utilise cette option, FVE lui enverra sans délai un accusé de réception de la rétractation.

6.2.2. Remboursement en cas de rétractation

En cas d'exercice des droits de rétractation et de remboursement dans les délais visés ci-dessus, seul le prix du ou des Produits achetés et les frais d'envoi seront remboursés. Les frais de retour restent à la charge du Client. Les Produits retournés doivent être intacts, en parfait état de revente et dans leur emballage d'origine. Les articles retournés incomplets, abîmés, endommagés ou salis par l'utilisateur consommateur ne sont ni repris ni remboursés. Vous devez joindre à votre retour une copie du justificatif d'achat.

Dans l'hypothèse où vous exercez votre droit de rétractation, l'Organisateur procédera au remboursement des sommes versées (y compris les frais de livraison) au plus tard dans les quatorze (14) jours à compter de la date à laquelle FVE est informée de la décision du Client de se rétracter. La date de remboursement peut être différée jusqu'à récupération des Produits ou jusqu'à ce vous ayez fourni une preuve de l'expédition des produits, la date retenue étant celle du premier de ces faits.

Le remboursement se fait selon le même moyen de paiement que celui utilisé pour la commande.

L'Organisateur n'est pas tenu de rembourser les frais supplémentaires si vous avez expressément choisi un mode de livraison plus coûteux que le mode de livraison standard proposé.

En cas de retours anormaux ou abusifs, l'Organisateur se réserve le droit de refuser une commande ultérieure.

S'agissant des Produits et Services achetés auprès de tiers par l'intermédiaire de l'Organisateur, vous êtes tenu de vous référer aux conditions générales de vente de ce tiers, la responsabilité de l'Organisateur ne pouvant être engagée à cet égard.

7. RETRAIT, REPORT, CESSIION ET MODIFICATION A L'INITIATIVE DU COUREUR

7.1. Général

Les Conditions de retrait, report, cession et modification (ci-après dénommées les « **Conditions de Retrait** ») définissent certaines conditions spécifiques applicables aux Coureurs. Les Coureurs peuvent se prévaloir des Conditions de Retrait à compter de la confirmation de l'Inscription à l'Événement.

Ces Conditions de Retrait ne s'appliquent que dans les cas où un Coureur décide unilatéralement de se retirer de l'Événement avant le début de l'Événement et ce pour une raison autre que la force majeure, telle qu'elle est définie par l'article 1218 du Code Civil et par la jurisprudence française.

7.2. Retrait

Avant le début de l'Événement, le Coureur est tenu d'informer l'Organisateur de son choix de ne pas participer à l'Événement (ci-après le « **Retrait** »).

La déclaration de Retrait doit être faite par écrit par le Coureur, en utilisant le formulaire de demande de Retrait fourni par l'Organisateur sur demande écrite du Coureur (ci-après le « **Formulaire de Retrait** »), à l'adresse suivante : hello@hauteroute.fr. Le Retrait devient définitif dès qu'il a été confirmé par écrit par l'Organisateur.

En cas de Retrait, le Coureur dispose des options stipulées dans l'Article 7.4 en ce qui concerne le remboursement des frais engagés pour l'Inscription à l'Événement (ci-après les « **Frais d'Inscription** »), des Services Supplémentaires et de l'Hébergement (ci-après désignés ensemble les « **Frais de Retrait** »).

7.3. Frais de traitement

Pour toutes les demandes de retrait acceptées et traitées par l'Organisateur, l'Organisateur appliquera des frais de traitement qui seront soit payés par le Coureur, soit déduits des sommes dues au Coureur (ci-après les « **Frais de traitement** »).

Les Frais de traitement seront les suivants :

- Pour tous les Événements Haute Route France de 3 jours, les Frais de traitement sont de 50,00 € ;
-
- Pour tous les Événements Haute Route France de 5 jours, les Frais de traitement sont de 75,00 € ;
- Pour tous les Événements Haute Route France de 7 jours, les Frais de traitement sont de 120,00 €.

7.4. Remboursement des Frais d'Inscription, d'Hébergement et des Services Supplémentaires

7.4.1. Règles générales de remboursement :

- L'option de remboursement n'est pas disponible pour les inscriptions à l'Évènement achetées auprès d'une agence ou d'un opérateur de voyage ;
- Le montant du remboursement dépend de la date à laquelle la demande a été reçue par l'Organisateur : les Frais de Retrait augmentent périodiquement à mesure que la date de Retrait se rapproche du début de l'Évènement.

7.4.2. Règles de remboursement spécifiques aux Frais d'Inscription :

- Retrait au cours des 7 premiers jours suivant la date de l'ouverture de l'Inscription à l'Évènement : remboursement à 100% des Frais d'Inscription, moins les Frais de traitement.
- Retrait jusqu'à 6 mois avant le début de l'Évènement : remboursement de 50% des Frais d'Inscription, moins les Frais de traitement.
- Retrait de 6 mois jusqu'à 3 mois avant le début de l'Évènement : remboursement de 25% des Frais d'Inscription, moins les Frais de traitement.
- À partir de 3 mois avant le début de l'Évènement : aucun remboursement des Frais d'Inscription ne sera effectué.

7.4.3. Règles de remboursement spécifiques aux Services Supplémentaires :

- Les présentes règles de remboursement ne sont pas applicables aux Services Supplémentaires pour lesquels l'Organisateur n'agit que comme intermédiaire de vente, c'est-à-dire les Services Supplémentaires qui sont organisés ou produits par un tiers ;
- Retrait de l'ouverture des Inscriptions à l'Évènement jusqu'à 6 mois avant le début de l'Évènement : remboursement à 100% de la valeur des Services supplémentaires, moins les Frais de traitement.
- Retrait de 6 mois jusqu'à 4 mois avant le début de l'Évènement : remboursement à 50% de la valeur des Services Supplémentaires, moins les Frais de traitement.
- Retrait de 4 mois jusqu'à 3 mois avant le début de l'Évènement : remboursement de 25% de la valeur des Services Supplémentaires, moins les Frais de traitement.
- À partir de 3 mois avant le début de l'Évènement : aucun remboursement des Services Supplémentaires ne sera effectué.

7.4.4. Remboursement des Hébergements en cas de Retrait

Le remboursement des Hébergements sera effectué selon le moment où la demande d'annulation est faite, comme suit :

- De l'ouverture des Inscriptions à l'Évènement jusqu'à 6 mois avant le début de l'Évènement : remboursement de 50% de la valeur des Hébergements, moins les Frais de traitement.
- De 6 mois jusqu'à 3 mois avant le début de l'Évènement : remboursement de 25% de la valeur des Hébergements, moins les Frais de traitement.
- À partir de 3 mois avant le début de l'Évènement : aucun remboursement des Hébergements ne sera effectué

7.5. Report

Le Coureur peut demander le report de son Inscription à l'Événement à l'édition de l'Évènement organisée l'année suivante (ci-après le « **Report** »), dans les conditions énoncées ci-dessous.

Les services achetés auprès de tiers ne sont pas garantis pour l'année suivante.

En cas de Report, l'Organisateur se réserve le droit de rembourser uniquement les frais payés pour les Services Supplémentaires qui ne peuvent pas être reportés.

Le processus de Report entraîne des Frais de traitement, à la charge du Coureur.

Le Coureur ne sera informé de la procédure d'Inscription pour l'édition suivante de l'Évènement qu'au moment de l'ouverture des inscriptions pour ladite édition, organisée l'année suivante.

7.5.1. Règles de Report :

1. Le Report est uniquement disponible pour les Coureurs qui se sont inscrits dans les 90 premiers jours à partir du jour de l'ouverture des Inscriptions à l'Évènement, et n'ayant pas déjà bénéficié d'un report de leur inscription.
2. Le Report peut être demandée par le Coureur jusqu'à soixante (60) jours avant le début de l'Évènement.
3. Le Coureur doit adresser à l'Organisateur dans le délai imparti une demande de Report en utilisant le formulaire de demande de Report (ci-après le « **Formulaire de Report** »), disponible sur demande écrite du Coureur à l'adresse email suivante : hello@hauteroute.fr.
4. Le Report n'est pas possible pour les Hébergements et Services Supplémentaires.
5. Le Report n'est possible que pour le même Evènement, organisé l'année suivante.
6. Le Report n'est pas disponible pour les Inscriptions à l'Évènement gratuites ou sponsorisées.
7. Le Report n'est disponible que pour les Coureurs et non pour les personnes qui sont susceptibles de l'accompagner.
8. Le Report n'est pas disponible pour les Inscriptions à l'Évènement achetées par l'intermédiaire d'un tiers (agence ou opérateur de voyages).
9. Le Report ne peut-être utilisé qu'une seule fois. Aucune Inscription ne pourra être reportée deux fois, en aucun cas.

7.5.2. Procédure de Report :

1. Le Coureur doit compléter et soumettre la demande de Report en utilisant le Formulaire de Report fourni par l'équipe « Services aux Athlètes » de l'Organisateur sur demande.
2. Après avoir soumis le Formulaire de Report à l'Organisateur, le Coureur recevra un email de hello@hauteroute.fr confirmant la réception de la demande de Report. Si vous ne recevez pas cet email, veuillez contacter hello@hauteroute.fr (vérifiez également votre dossier de courrier indésirable pour cet email).
3. Si vous êtes éligible pour un Report, l'Organisateur annulera votre Inscription à l'Évènement pour lequel vous êtes inscrit dans les 15 jours ouvrables et remboursera tous les Services Supplémentaires achetés si ces derniers sont éligibles à un remboursement, moins les Frais de traitement. Vous recevrez également un email confirmant ces étapes.
4. L'Organisateur vous enverra un email avec un lien personnalisé pour vous inscrire sans frais à l'édition suivante de l'Évènement.
5. Le Coureur doit alors valider son Inscription à l'édition suivante de l'Évènement dans les 60 jours suivant la réception de cet email. Tout lien non utilisé après 60 jours deviendra nul.

7.5.3. Remboursement des Services Supplémentaires en cas de Report

Les Services Supplémentaires ne peuvent pas être reportés à l'année suivante. Par conséquent, lorsque le Service Supplémentaire est éligible au remboursement, les règles spécifiques au remboursement des Services Supplémentaires prévues à l'Article 7.4.3 s'appliquent.

7.5.4. Remboursement des Hébergements en cas de Report

Les Hébergements ne peuvent pas être reportés à l'année suivante. Par conséquent, le remboursement des Hébergements sera effectué selon le moment où la demande de report est faite, comme suit :

- De l'ouverture des Inscriptions à l'Évènement jusqu'à 6 mois avant le début de l'Évènement : remboursement de 50% de la valeur des Hébergements, moins les Frais de traitement.
- De 6 mois jusqu'à 3 mois avant le début de l'Évènement : remboursement de 25% de la valeur des Hébergements, moins les Frais de traitement.
- À partir de 3 mois jours avant le début de l'Évènement : aucun remboursement des Hébergements ne sera effectué.

7.6. **Cession de l'Inscription à l'Évènement**

7.6.1. Cession à un tiers

Le Coureur a le droit de céder son Inscription à l'Évènement (ci-après le « **Cédant** ») à un tiers (ci-après le « **Cessionnaire** ») qui répond à toutes les exigences et remplit les conditions stipulées dans les CGV et le Règlement (ci-après la « **Cession** »). Une Cession complète, comprenant la Cession du Dossard et des services annexes inclus dans l'Inscription, est possible jusqu'à un mois avant le début de l'Évènement. Cependant, si pour une quelconque raison, l'Organisateur n'est pas en mesure d'autoriser la Cession à un tiers, ce qui ne constitue pas une violation des obligations de l'Organisateur en vertu des présentes CGV. Par conséquent, le Coureur n'aura droit à aucune réclamation, réparation ou compensation à ce titre.

Le Coureur ne peut pas procéder à la Cession des Hébergements et des Services Supplémentaires.

7.6.2. Procédure de Cession :

1. Sur son espace personnel intégré sur la Plateforme Njuko, le Cédant choisit l'option « je transfère mon dossard » et complète toutes les informations demandées.
2. Le Cédant et le Cessionnaire feront leur affaire personnelle quant aux coûts de l'Inscription à l'Évènement.
3. La présente procédure de Cession de l'Inscription à l'Évènement ne s'applique pas aux services annexes personnalisés.
4. La présente procédure de Cession de l'Inscription à l'Évènement ne s'applique pas aux inscriptions souscrites auprès d'un opérateur ou d'une agence de voyage. En pareille hypothèse, les éventuelles conditions de Cession sont régies par les conditions contractuelles de ce dernier ou dernière.
5. La Cession n'est possible que pour le même format de course.

7.7. **Modification d'une réservation de Services Supplémentaires et de l'Hébergement**

Le Coureur peut choisir de réserver des Services Supplémentaires et de l'Hébergement ou de modifier sa réservation initiale en contactant l'Organisateur avant l'Évènement, à l'adresse suivante : hello@hauteroute.fr . Toute modification est soumise à la disponibilité générale et n'est pas garantie.

8. RESPONSABILITE ET ASSURANCES

Chacune des Parties reste seule responsable de ses obligations et activités.

Le Client répondra et sera responsable envers l'Organisateur des manquements aux CGV et/ou au Règlement, du non-respect de la législation en vigueur et des faits et fautes quelconques causés par lui et/ou, le cas échéant, par les Coureurs au nom et pour le compte duquel le Client passe commande, sans préjudice du droit de l'Organisateur d'engager la responsabilité des Coureurs et d'engager un recours quelconque à leur encontre.

Le Client et les Coureurs assument seuls la responsabilité, la protection et la surveillance des choses de toute nature qui sont sous leur garde et/ou dont ils sont propriétaires. L'Organisateur n'assumera aucune responsabilité à ce titre, notamment en cas de vol, dégradation, transport des biens matériels des Coureurs.

Le Client s'engage à souscrire toutes les assurances nécessaires à la couverture des risques liées à ses activités, au bénéfice des Produits et Services et aux stipulations ci-dessus, auprès d'une compagnie notoirement solvable et à maintenir cette assurance en état de validité pendant toute la durée du Contrat.

Le Client devra, le cas échéant, justifier, à première demande de l'Organisateur, de la souscription desdites polices et du paiement des primes y afférentes.

9. RESILIATION

À défaut du respect, par l'une ou l'autre des Parties, de l'une quelconque des stipulations essentielles du présent Contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit et sans formalité judiciaire, si bon semble à la Partie lésée, quinze (15) jours calendaires après notification par lettre recommandée avec accusé de réception d'une mise en demeure d'exécuter demeurée sans effet, sans préjudice de toute demande de dommages et intérêts.

Les Parties reconnaissent et acceptent que trente (30) jours calendaires avant le commencement de l'une des éditions de l'Evènement ainsi que pendant la durée dudit Evènement, le délai de quinze (15) jours calendaires visé au précédent paragraphe est ramené à deux (2) jours calendaires.

En cas de résiliation du Contrat, quelle qu'en soit la cause, le Client ne pourra pas ou plus bénéficier des Produits et Services et l'Organisateur sera libre de les commercialiser à tout tiers.

Dans l'hypothèse d'une résiliation du Contrat résultant d'un manquement au Contrat du Client ou, le cas échéant, du Coureur pour le compte duquel le Client passe commande, l'intégralité des sommes payées par le Client restera acquise à l'Organisateur, à titre d'indemnité de résiliation et sans préjudice de toute demande de dommages et intérêts.

10. PREROGATIVES SPORTIVES LIEES A L'ORGANISATION DE L'EVENEMENT

Le Client reconnaît que FVE est l'organisateur officiel de l'Evènement. Le Client reconnaît toutefois que FVE est soumise, dans le cadre de l'organisation de l'Evènement, (i) aux lois et règlements qui lui sont applicables, notamment les dispositions du Code du sport, et (ii) aux règles de sécurité et de police (telles que notamment horaire décalé, fermeture totale ou partielle d'un site ou d'un espace public, report) qui pourraient être décidées et mises en œuvre par toute autorité compétente.

L'exercice des prérogatives sportives de l'Organisateur et l'élaboration et/ou la modification (pour quelque cause que ce soit) de l'Evènement ne modifie en aucun cas les obligations, notamment financières, du Client.

Le Client s'engage à respecter les prérogatives sportives de l'Organisateur et à se conformer à toutes les décisions en résultant qui peuvent être relatives notamment à l'annulation ou la modification de l'Evènement, à l'accès aux lieux de l'Evènement, la présence ou non de public, la sécurité des Coureurs et du public et l'ordre public.

Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve notamment le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des ravitaillements et des points chronométriques, de reporter la date et/ou les horaires de l'Evènement, d'arrêter l'Evènement en cours, de l'annuler ou de mettre en place un itinéraire de repli.

Le Client s'engage à ne contester aucune décision de l'Organisateur relevant de ses prérogatives.

11. FORCE MAJEURE

Aucune des Parties ne saurait être tenue responsable d'un manquement à l'une quelconque de ses obligations qui résulterait d'un événement de force majeure tel que défini par l'article 1218 du Code civil (« un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur »).

12. GARANTIE LEGALE DE CONFORMITE

Les Produits vendus par l'Organisateur au Client, notamment les Produits merchandising, sont garantis deux (2) ans en application des articles L. 217-3 à L. 217-20 du Code de la consommation et des articles 1641 à 1648 et 2232 du Code civil.

Conformément à l'article D. 211-2 du Code de la consommation, les informations sur les modalités de mise en œuvre des garanties légales sont les suivantes :

Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

Lorsque le contrat de vente du bien prévoit la fourniture d'un contenu numérique ou d'un service numérique de manière continue pendant une durée supérieure à deux ans, la garantie légale est applicable à ce contenu numérique ou ce service numérique tout au long de la période de fourniture prévue. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité affectant le contenu numérique ou le service numérique et non la date d'apparition de celui-ci.

La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien. La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale.

Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si :

- 1° Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien ;*
- 2° La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours ;*
- 3° La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ;*
- 4° La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse.*

Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable.

Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur.

Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état. Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du code de la consommation.

Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être portée jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 241-5 du code de la consommation).

Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien.

13. DISPOSITIONS SPECIFIQUES AUX SERVICES DE VOYAGES

Si le Client achète un service de voyage sur le Site de l'Organisateur, notamment les services d'Hébergement, il bénéficie des droits octroyés par le Code du tourisme.

Au sens du code du tourisme, constitue un service de voyage au sens du Code du tourisme le transport de passagers (1), l'hébergement (2), la location de voitures particulières (3) et tout autre service touristique (4) que l'Organisateur ne produit pas lui-même (ci-après les « **Services de Voyage** »).

Il est précisé que l'Organisateur n'agit que comme intermédiaire à la vente des Services de Voyage, le cas échéant compris dans un forfait touristique, mais n'en est pas l'organisateur et/ou le producteur.

Le présent Article n'est pas applicable aux biens et services que vous avez pu acquérir directement, de quelque façon que ce soit, auprès d'un tiers, que ce tiers soit mandaté – licencié, ou non par l'Organisateur. Il est seulement applicable aux Services de Voyage, le cas échéant inclus dans un forfait touristique, commandés sur le Site ou via la Plateforme Njuko.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes CGV, des conditions générales du fournisseur du Service de Voyage concerné, réalisant effectivement la prestation de Service de Voyage (ci-après le « **Fournisseur de Services de Voyage** ») ainsi que du descriptif de la prestation choisie sur le Site.

Un formulaire d'information standard sur les contrats portant sur un Service de Voyage conclu avec l'Organisateur figure en Annexe 2 des présentes CGV.

14. LICENCE D'ACCES AU SITE ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'Organisateur accorde au Client une licence limitée à l'accès et à l'utilisation du Site pour son utilisation personnelle. En aucun cas, le Client n'est autorisé à télécharger ou à modifier tout ou partie de ce Site sans autorisation écrite et expresse de l'Organisateur. Le Site, son contenu, les photographies, marques, logo, images, textes etc. ne peuvent en aucun cas être reproduits, copiés, imités, vendus ou exploités pour quelque raison que ce soit sans autorisation expresse et écrite de l'Organisateur.

Toute reproduction ou utilisation de tout ou partie du Site sans autorisation est constitutive de contrefaçon au sens du Code de la Propriété Intellectuelle.

15. SERVICE CLIENTELE

Un service clientèle est mis à la disposition des Clients, joignable aux coordonnées ci-dessous :

- Par courrier : 25 rue Notre-Dame des Victoires, 75002 PARIS – FRANCE
- Par email : hello@hauteroute.fr

16. UTILISATION D'IMAGES

16.1. Image du Coureur

L'Evènement pouvant faire l'objet d'une captation, notamment aux fins de communication au public, sous toute forme (notamment photo, vidéo...), sur tout support existant ou à venir, en tout format, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, chaque Coureur autorise expressément l'Organisateur, ses ayants droit ou ayants cause (notamment ses partenaires commerciaux) à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de l'Evènement (ci-après son « **Image** »), pour une durée ne pouvant excéder dix (10) années suivant la date de l'Evènement. Le Coureur autorise à ce titre expressément l'Organisateur à concéder aux partenaires de l'Evènement des sous-licences d'exploitation de son Image pour une exploitation commerciale et publicitaire de l'Image.

A cet effet, chaque Coureur autorise expressément et irrévocablement l'Organisateur, ses ayants droit ou ses ayants cause (notamment ses partenaires commerciaux), afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales, à :

- apporter toute modification, adjonction ou suppression qu'elle jugera utile pour l'exploitation de son Image dans les conditions définies ci-dessus ;
- associer et/ou combiner à son Image, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale tout élément de toute nature au choix de l'Organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communications dans lesquelles elles sont intégrées.

L'Organisateur garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son Image.

Le Coureur est informé et accepte sans réserve que sa participation à l'Evènement implique la captation de son Image par les prestataires officiels de l'Organisateur, ce qui peut inclure l'utilisation de technologies de traitement automatisé d'images, telles que la reconnaissance faciale, à des fins d'identification et de gestion de l'évènement. Son Image reproduite sous format photo et/ou vidéo sera accessible pendant cinq

(5) ans sur le Site et le cas échéant, sur le site du prestataire photo et/ou vidéo de l'Organisateur, sauf accord contraire du Coureur.

Concernant le Site, l'Organisateur accepte qu'il puisse être identifié par tout utilisateur d'internet renseignant son nom, son prénom et/ou son numéro de Dossard.

Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication, vous pouvez en faire la demande auprès de l'Organisateur à l'adresse hello@hauteroute.fr, en amont de l'Evènement et au plus tard trente (30) jours avant ce dernier afin que les mesures adéquates soient prises.

16.2. Images de l'Evènement

Toute communication d'image fixe et/ou séquence animée de l'Evènement, par le Coureur ou le Client, captée(s) à l'occasion de sa participation à l'Evènement doit être limitée à une exploitation personnelle et ne peut en aucun cas être exploitée dans un but promotionnel et/ou commercial extérieur à l'Evènement.

17. DONNEES PERSONNELLES

17.1. Traitement des Données

En commandant un Produit ou un Service relatif à l'Evènement auprès de l'Organisateur, le Client est amené à fournir un certain nombre de données et d'informations. Certaines de ces données permettent de d'identifier, directement ou indirectement, le Client et peuvent être considérées comme des données personnelles au sens de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles (ci-après les « **Données** »).

De façon générale, les Données communiquées sont destinées au personnel habilité de l'Organisateur et à ses éventuels sous-traitants.

L'Organisateur collecte ces Données pour des finalités déterminées, conformément aux dispositions légales applicables et avec votre consentement, et notamment aux fins de :

- Permettre la création, la gestion et les accès à votre compte ;
- Fournir les informations et les services demandés et notamment vous permettre de vous inscrire aux évènement Haute Route France, et permettre la vente de Produits et de Services sur le Site ;
- Permettre le traitement, le suivi et la gestion de vos Inscriptions aux Evènements Haute Route France ;
- Proposer des services personnalisés au regard des informations renseignées sur votre profil et notamment des conseils et des programmes d'entraînement ;
- Faciliter le recouvrement et lutter contre la fraude ;
- Permettre la gestion, la modification et l'amélioration des produits et services de l'Organisateur ;
- Envoyer des e-mails ou publier des messages afin de vous fournir toute information utile telle que la confirmation de votre commande, les mises à jour, des lettres d'informations concernant les activités de l'Organisateur ;
- Envoyer des e-mails ou SMS afin de vous fournir des informations, annonces et mises à jour relatives à l'Evènement auquel vous êtes inscrit ;
- Collecter des informations notamment par le biais de sondages, d'enquêtes ou de questionnaires que l'Organisateur vous communique ;
- S'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de non contre-indication médicale à la participation du participant à l'Evènement;
- Envoyer des e-mails ou SMS afin de vous informer d'autres évènements qui pourraient vous intéresser au regard des informations renseignées sur votre profil ;
- Permettre la gestion marketing et la promotion des services de l'Organisateur ;
- Envoyer des e-mails ou SMS, afin de communiquer des offres promotionnelles, publicités ou autres communications commerciales provenant de partenaires de notre Evènement ;

- Permettre aux Clients de communiquer entre eux ;
- Organiser des loteries et jeux-concours et vous permettre de vous inscrire et de participer à ceux-ci ;
- Vous informer de vos résultats, vous communiquer vos diplômes ;
- Permettre toute autre finalité précisée lors de la collecte des Données.

17.2. Partage des Données

L'Organisateur est susceptible de partager des Données à votre sujet avec des tiers.

L'Organisateur peut divulguer des Données à ses filiales et à ses affiliés, dans ce cas leur utilisation est soumise aux présentes conditions.

Si vous avez commandé par l'intermédiaire de l'Organisateur des produits ou services à nos partenaires, l'Organisateur peut partager vos Données avec les partenaires concernés afin de satisfaire votre demande. Ces tiers pourront vous adresser des communications, de la correspondance, des e-mails.

Si vous avez consenti lors de la commande d'un Produit ou Service relatif à l'Evènement à recevoir des communications des partenaires de l'Evènement, ces derniers sont susceptibles de vous adresser des communications, de la correspondance, des e-mails.

Enfin, l'Organisateur peut partager les Données que vous soumettez à ses fournisseurs, prestataires de services, sous-traitants ou agents chargés de certaines tâches pour le compte de l'Organisateur. Par exemple, ces fournisseurs peuvent être le chronométrateur, le fabricant des Dossards, la société en charge de l'assistance médicale, le Service Photo Officiel. Ces partenaires ont accepté de préserver la confidentialité, la sécurité et l'intégrité des Données.

Les Données sont hébergées au sein de l'Union Européenne.

Vous êtes susceptibles de recevoir par appel téléphonique, courrier postal, e-mail ou SMS des offres promotionnelles des partenaires commerciaux de l'Organisateur, à qui les Données pourront être transmises et cédées à des fins de prospection commerciale, sous réserve que vous ayez coché la case prévue à cet effet lors de votre commande sur le Site. En tout état de cause, vous pouvez à tout moment vous y opposer dans votre espace « Mon Compte » ou selon les conditions prévues ci-après.

En application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées, vous disposez des droits d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour des motifs légitimes relativement à l'ensemble des Données vous concernant ainsi qu'un droit d'opposition à la prospection commerciale de l'Organisateur et/ou de ses partenaires commerciaux. Vous disposez également du droit de formuler des directives spécifiques ou générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de vos Données post-mortem.

Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits en adressant votre demande par e-mail à l'adresse hello@hauteroute.fr ou courrier postal accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé, adressé à :

FRANCE VELO EVENEMENTS
DPO – Haute Route Alpes 2025
25 rue Notre-Dame des Victoires
75002 PARIS
FRANCE

Vos demandes seront prises en compte dans les meilleurs délais. Une preuve de votre identité pourra vous être demandée.

17.3. Données des Coureurs

A l'issue de l'Evènement, les informations liées à la prestation sportive des Coureurs (notamment votre résultat, vos photos et vidéos) sont publiées sur le Site et, le cas échéant, sur le site du prestataire photo/et ou vidéo de l'Organisateur. Vos résultats associés à votre nom, prénom et région sont susceptibles d'être repris par tout média. Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication, vous pouvez demander l'anonymisation de vos Données en exerçant à tout moment votre droit à l'oubli en remplissant le formulaire « Droits RGPD » mis à votre disposition par l'Organisateur sur demande écrite du Client à l'adresse email suivante : hello@hauteroute.fr .

L'Organisateur vous répondra dans le délai légal de trente (30) jours, si votre demande est complète. Une fois vos résultats publiés, ces derniers sont susceptibles d'être repris par tout media. Toute publication des résultats par un media constitue un traitement de Données à des fins d'information, et constitue, en ce sens une dérogation à la protection des Données. Toutefois, si vous souhaitez le déréférencement de vos résultats par tout site tiers, l'Organisateur ne pourra pas vous servir d'intermédiaire. Nous vous invitons à prendre contact avec eux pour effectuer toute demande relative à vos droits.

Suivi du Coureur. En choisissant de participer à l'Evènement, les Coureurs reconnaissent que leur évolution sur le parcours sera accessible par tout utilisateur du site de l'Evènement, les puces de chronométrage permettant de détecter leur passage sur les tapis de chronométrage positionnés sur le parcours. Vous reconnaissez que tout utilisateur du site de l'Evènement est susceptible de pouvoir vous suivre, en renseignant votre nom et/ou prénom et/ou numéro de Dossard. Chaque Coureur a la possibilité de refuser que son évolution sur le parcours soit accessible par tout utilisateur du Site de l'Evènement en remplissant le formulaire mis à votre disposition par l'Organisateur sur demande écrite du Client à l'adresse email suivante : hello@hauteroute.fr .

18. DIVISIBILITE DU CONTRAT

Si une ou plusieurs stipulations des CGV sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive rendue par une juridiction compétente, les autres stipulations des CGV demeureront en vigueur. Les Parties conviennent alors de remplacer la clause déclarée nulle ou non valide par une clause équivalente et valable.

Les intitulés des articles des CGV ne figurent qu'à titre de commodité et n'affectent en aucune manière le sens des stipulations auxquelles ils font référence.

19. IMPREVISION

L'article 1195 du Code civil, sur les changements imprévisibles de circonstances, ne s'applique pas dans le cadre du Contrat. Les Parties acceptent d'assumer le risque de changements tels qu'envisagés à l'article 1195 du Code civil. Les Parties renoncent expressément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, et à tous les droits dont elles auraient pu jouir en application de cet article.

20. LANGUE DES CGV

La version originale des CGV est rédigée en français. La traduction en anglais des CGV est une traduction fidèle de la version française. Cependant, en cas de contradiction ou de conflit sur l'interprétation des dispositions des CGV entre la version française originale et la traduction anglaise, la version française originale prévaudra.

21. LOI APPLICABLE ET REGLEMENT DES LITIGES

21.1. Loi applicable

Les présentes CGV, ainsi que toutes les opérations d'achat et de vente qui y sont visées, sont soumises au droit français.

21.2. Règlement des litiges

En cas de litige, le Client s'adressera en priorité à l'Organisateur pour obtenir une solution amiable.

21.3. Médiation

En cas de litige entre l'Organisateur et un Client et après échec d'une tentative de résolution amiable, le Client peut saisir le médiateur de la consommation.

Les frais de la médiation sont supportés par l'Organisateur.

Par ailleurs, conformément à l'article 14 du Règlement (UE) n° 524/2013, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne.

Cette plateforme est accessible au lien suivant : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>

21.4. Juridiction compétente

Après échec d'une tentative de résolution amiable, le Client peut saisir le Tribunal de son lieu de domicile.

ANNEXE 1 MODELE DE FORMULAIRE DE RETRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat)

A l'attention de FRANCE VELO EVENEMENT

Adresse postale : FRANCE VELO EVENEMENT – Haute Route Alpes 2025
Service client – Droit de rétractation
25 rue Notre-Dame des Victoires
75002 PARIS
FRANCE

Adresse email : hello@hauteroute.fr

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services (*) suivante : _____

Commandé le (*)/reçu le (*) : _____

Nom du consommateur : _____

Adresse postale du consommateur :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date : _____

(*) Rayez la mention inutile.

ANNEXE 2 FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD POUR LES CONTRATS PORTANT SUR UN SERVICE DE VOYAGE CONCLU AVEC L'ORGANISATEUR

Droits essentiels prévus par le Code de tourisme :

- Les Clients recevront toutes les informations essentielles sur le Service de Voyage avant de conclure le contrat de voyage.
- Le Client reçoit un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre FVE.
- Les Clients peuvent céder leur Service de Voyage à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.
- Le prix du Service de Voyage ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du voyage. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du Service de Voyage, le voyageur peut résoudre le contrat. Si le Fournisseur de Services de Voyage se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.
- Les Clients peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du contrat, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début de la prestation, le professionnel responsable annule celle-ci, les Clients peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.
- Les Clients peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début de la prestation en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le voyage.
- En outre, les Clients peuvent, à tout moment avant le début du voyage, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.
- Si, après le début du voyage, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux Clients, sans supplément de prix.
- FVE doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Site internet sur lequel on peut consulter le Code du tourisme :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/texte_lc/LEGITEXT000006074073

